Le p'tit novéantais

LE BULLETIN MUNICIPAL DE NOVÉANT

n°2

édito

Madame, Monsieur,

Voici un an déjà que se sont déroulées les élections municipales. Une année marquée par l'apparition de la Covid 19 et son lot de contraintes sanitaires qui nous touchent encore toutes et tous.

Durant cette période atypique, je tiens néanmoins à relever quelques éléments positifs dont la belle solidarité qui règne dans notre commune. Aussi, je voudrais rendre hommage et remercier chaleureusement toutes ces personnes qui, souvent avec une grande discrétion, ont aidé et aident encore les personnes isolées ou dans la difficulté, notamment lors des périodes de confinement. Si le lien social et les festivités ont été lourdement mis à mal, cette solidarité locale est très réconfortante pour l'avenir.

Dans ce contexte particulier, beaucoup d'actions municipales n'ont pu se mettre en place comme souhaitées au cours de ces douze derniers mois.

Mais malgré la crise sanitaire persistante, 2021 ne saurait être à l'image de 2020. Comme vous allez pouvoir en prendre connaissance par la lecture de ce second bulletin municipal, notre village va poursuivre ces agencements structurants et ce, particulièrement dans le secteur gare où trois grands projets d'aménagements communaux et intercommunaux vont se succéder : modification du carrefour gare, création de la zone d'activités économiques, réalisation d'une passerelle entre les deux rives de la Moselle.

En espérant pouvoir très rapidement vous informer de programmation de manifestations festives, je vous souhaite bonne lecture et vous invite à prendre bien soins de vous et de vos proches.

Le Maire
Philippe RENAULD

Le p'tit novéantais / BULLETIN MUNICIPAL DE NOVÉANT n°2
Ont collaboré à cette édition : Andrée BRAUSCH, Colette KLAG, Stéphanie JACQUEMOT, Valérie WANTZ, Eric MESSEIN, Philippe RENAULD • Conception et réalisation : PHIXSO • Crédit photos : PHIXSO, Communauté de Communes Mad et Moselle, équipe municipal, AdobeStock • Impression : Digit'Offset • Avril 2021.

QUELQUES EXPLICATIONS SUR...

Les armoiries
de Novéant / Moselle

Lors de la première édition du petit novéantais, nous avons utilisé un blason de Novéant impropre. Une erreur qui nous a été amicalement signalée et pour laquelle, nous vous devons quelques explications.

Au IVe siècle, Novéant était village de « la Terre de Gorze », principauté indépendante du Duché de Lorraine et de l'Evêché de Metz, d'où la présence de l'effigie de Saint Gorgon sur les armoiries des deux communes. Cependant, nous y notons une différence notoire et souvent sujette à confusion. En effet, le cheval qui figure en marche sur le blason de Gorze est à l'arrêt sur celui de Novéant. Cette distinction tiendrait du fait que la châsse, dans laquelle se trouvait le corps de St. Gorgon amené de Rome à Gorze, présenta un poids tel que les porteurs, après un arrêt à Novéant, ne purent momentanément repartir.

Apres diverses esquisses, André Bellard proposa l'actuel blason.

Une des esquisses non retenues.

André BELLARD au travail.

Sur ses armoiries, officiellement délivrées à la commune par le département le 29 juillet 1949, figurent :

1. **ST. Gorgon, sur son cheval à l'arrêt, en *OR* sur fond AZUR**
2. **Une fasce ondée d'*ARGENT* représentant la Moselle qui a tenu un rôle important dans l'histoire du village.**
3. **Le chevron d'OR, l'étoile d'OR et les 2 croissants d'ARGENT appartenant (XVIe siècle) à Antoine GOZ que les abbés de Gorze nommèrent « Seigneur de Novéant »**

p'tit lexique :

> Une châsse *(du latin capsa, "boîte, caisse" puis "cercueil")* désigne généralement un reliquaire contenant le corps d'un saint (entier, ou sa plus grande partie), voire de deux ou trois s'il s'agit par exemple de saints martyrisés ensemble.

> une fasce *(du latin fascia "bande")* en termes de blason, est la pièce qui coupe l'écu horizontalement par le milieu.

> un chevron est une pièce en forme de "V" inversé.

Suite à cette erreur parue dans notre première édition, comme il était d'usage au IVe siècle osons le

"méa culpa"

> notre village change

56 logements

NOTRE CENTRE BOURG CONNAIT UNE BELLE TRANSFORMATION.
Le site occupé jadis par l'usine Smurfit Lembacel, se voit muer notamment en logements pleinement intégrés aux habitations environnantes. Après de nombreux mois de travaux, les derniers appartements seront livrés en juillet permettant ainsi de finaliser les aménagements périphériques du site désormais baptisé ilot Saint Genest.

L'apport de 56 logements et de quelques locaux commerciaux redonnera indéniablement un nouveau souffle à la vie locale.

Un nouvel accès gare

COMME VOUS EN AVEZ ÉTÉ CERTAINEMENT INFORMÉ,
les travaux d'aménagements de la traverse du secteur gare, évoqués dans le précédent numéro, suscitent quelques réactions, notamment
en raison de l'abattage d'arbres.
Dans notre première édition, nous avions souhaité présenter, par soucis de lisibilité, une esquisse du site basée essentiellement sur les modifications structurantes.

Afin d'avoir des vues finalisées plus globales, nous vous présentons une esquisse avec la végétalisation ainsi qu'une vue de l'accès gare après réalisation.

16000 m² aménagées

ACTUELLEMENT,
la commune travaille de concert avec la Communauté de Communes, propriétaire du site, à l'aménagement de la ZAE des friches RFF. Cette zone accueillera à l'horizon 2023-2024, le nouveau centre des pompiers, une enseigne commerciale de 900 m² avec station-service, ainsi que des artisans en quête de locaux professionnels.

Une passerelle entre Corny et Novéant

AUTRE PROJET TOUCHANT NOTRE COMMUNE
celui de la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes entre Corny et Novéant.
Cet aménagement diligenté par la Communauté de Communes devrait permettre une continuité sécurisée de la véloroute entre les deux communes. Les études et recherches de financement engagées permettraient une réalisation pour 2022-2023.

Un soulagement pour tous ceux qui franchissent actuellement le pont avec anxiété, tant à pied qu'à vélo.

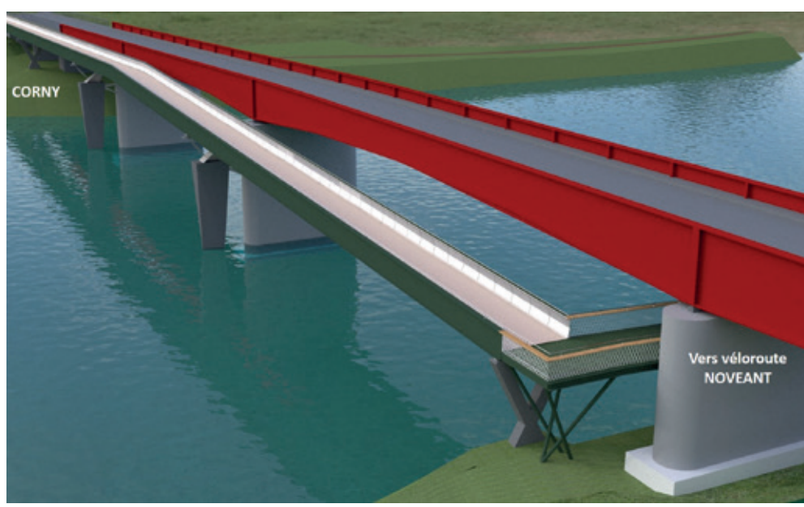

TRAVAUX RÉALISÉS...

> au cimetière

Usé par le temps, l'escalier sud menant au cimetière présentait quelques désordres depuis quelques années. Pierres décelées et vacillantes, irrégularités dans les marches, les affres du temps ont fait leurs effets. Aussi et pour éviter toute chute, des travaux d'envergure ont été entrepris en fin d'année 2020. L'ancien escalier a été complètement démonté. De nouvelles fondations ont été réalisées pour la mise en œuvre de marches neuves offrant ainsi une accessibilité sécurisée.

Un bac à composte a été également créé, en extérieur en partie haute du cimetière. Jouxtant un bac sélectif, cet aménagement permet à tout un chacun de séparer terreau et éléments de décorations sans avoir à abandonner les pots devant le cimetière.

et à la mairie

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduites (PMR) impose que toute personne puisse assister à un conseil municipal voire à la célébration d'un mariage ou tout autre événement en mairie, sans discrimination. Afin de répondre à cette obligation législative, il a fallu avoir recourt à la mise en place d'un ascenseur. La configuration des lieux a restreint les choix d'implantation. De fait, l'ascenseur a été installé entre l'accueil du secrétariat en rez de chaussée et à l'étage, quelques mètres carrés pris dans le bureau du Maire.

L'ensemble des travaux représente un coût de 45 000 € ttc pour lequel nous avons bénéficié d'une subvention de 16 000 €.

Petits trucs à savoir

EN CETTE PÉRIODE PRINTANIÈRE, L'ENVIE DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE EN EXTÉRIEUR SE FAIT SENTIR.

Pour un bon rapport de voisinage, voici quelques rappels utiles.

> Ecobuage

Les déchets verts issus des jardins et parcs entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés, dont le brûlage est strictement interdit par la circulaire du 18/11/2011 et le règlement sanitaire départemental.

De plus, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées. Par ailleurs, si les feux sont mal contrôlés, ils peuvent générer des incendies.

Alors « Halte aux feux ! »

> Entretien et bricolage

A quel moment puis-je tondre ou bricoler sans déranger mon voisinage ? Cette question récurrente se pose à chaque printemps, aussi en voici la réponse :

Vous y êtes autorisés :
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 à 12 h et de 15 à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

> Contre les cambriolages, protégez-vous

Périodiquement, des habitations de notre village font l'objet de convoitises de malfrats. A toute fin utile, pensez à sécuriser votre habitation en suivants ces prescriptions de la gendarmerie :

- **Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues),**
- **Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques,...)**
- **Fermer portes ou fenêtres, même pour une absence de courte durée.**
- **Ne cacher pas de clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs,**
- **Éviter les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...) ,**
- **Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...)**

Si vous devez partir en vacances et afin de bénéficier de la surveillance de votre résidence par des patrouilles de gendarmerie, n'hésitez pas à télécharger puis à remettre le document d'inscription à l'opération tranquillité vacances dument complété, à la gendarmerie d'Ars sur Moselle :

http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033

Dans tous les cas de figure, si vous constatez la présence d'individus ou de véhicule suspect prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

BON À SAVOIR...

Soutenez
nos commerçants locaux

DEPUIS PRÈS D'AN MAINTENANT, LA PANDÉMIE ENTRAVE GRAVEMENT L'ACTIVITÉ DES COMMERÇANTS LOCAUX.

Confinement, contraintes sanitaires, couvre-feu voire fermeture, touchent l'ensemble de nos commerces. Pour faire face, tous ont dû s'adapter tout en voyant leurs charges augmentées et leur chiffre d'affaires baisser.

L'exemple le plus frappant et celui de Virginie et Jérémy SALA contraints de maintenir fermer le seul bar restaurant du village et ce depuis novembre. Pour régler leurs charges, ils ont du innover et proposer de la vente à emporter les week- end, aidés en cela par une belle solidarité de la population locale.

Par ailleurs, pour compléter l'offre locale, un marché s'est instauré tous les mercredis de 16 à 19 heures hors période de couvre-feu, sur le grand parking rue Foch. Cinq échoppes vous proposent en vente directe ou sur commande, diverses gammes de produits frais, des plats vietnamiens, de l'épicerie, des plats traiteurs et nouvellement de la viande et du poisson fumés.

L'ensemble de ces commerçants, locaux ou ambulants contribuent à la vie et à l'attractivité du village, aujourd'hui et demain, soutenons-les en leur réservant nos achats.

INFO BIBLIOTHÈQUE

Bien que soumise aux contraintes imposées par la crise sanitaire, votre bibliothèque locale est toujours active. Actuellement, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 15h à 17h45 et le samedi de 10h à 12h.

Son accès est conditionné au respect des gestes barrières.

Les livres ramenés sont mis en quarantaine avant de réintégrer les rayons.

L'adhésion est gratuite pour les enfants, les étudiants et les personnes en recherche d'emploi. Pour les autres, elle est de 5 € pour une année de lecture ou d'écoute (livres lus), à ce prix-là c'est donné !

D'ici quelques semaines, il sera possible de réserver les documents en ligne. L'information paraîtra sur le site la mairie et sur celui de la bibliothèque :

https://bibliothequenoveant.com/

À l'heure de la rédaction de cet article, tous les lieux de culture sont fermés ... sauf les bibliothèques. Alors, profitez-en !

La propreté
concerne tout le monde

L'entretien des espaces publics est un sujet sensible qui ne laisse aucun habitant indifférent. Il est indispensable pour maintenir la commune dans un état constant d'hygiène et de propreté.

À NOVÉANT, CETTE MISSION EST ASSURÉE DE PLUSIEURS MANIÈRES.

Une fois par mois, la balayeuse parcourt toutes les rues du village nettoyant plus particulièrement les chaussées. En complément, les autres espaces publics sont entretenus par nos employés communaux.

Depuis le 1er janvier 2017, ils ont adapté leur manière de procéder afin de respecter la loi interdisant l'usage des pesticides par les collectivités. Certes, ces pratiques sont plus respectueuses de l'environnement mais aussi plus chronophages.

Cette mission ne peut être menée à bien sans la contribution des riverains qui, par arrêté municipal, sont tenus d'entretenir les pieds de murs et la portion de trottoir au droit de leur propriété donnant sur la voie publique.

Le désherbage doit être pratiqué uniquement par arrachage ou binage. L'usage de pesticides est strictement interdit. Pour rappel, la détention et l'usage

de ces produits par les particuliers est interdit par la loi depuis le 1er janvier 2019. Les produits tels que javel, vinaigre, sel, sont à proscrire. Leur utilisation impacte durablement la composition des sols et des eaux d'infiltration.

L'effort partagé de chacun permettra une bonne qualité de la vie dans notre village et la préservation de l'environnement.

JOBS D'ÉTÉ

Devant les difficultés rencontrées par nos jeunes concitoyens à trouver quelques subsides pour améliorer leur faible budget, la commune envisage de créer quelques postes à pourvoir durant la période estivale.

Fort de nombreux petits travaux de maintenance en souffrance, il apparait opportun d'employer quelques jeunes volontaires pour participer à l'amélioration de la qualité de vie de notre village.

Encadrés par un membre du conseil ou du personnel municipal, les tâches sollicitées ne demandent aucune compétence particulière, juste de la ponctualité et de la bonne volonté.

Ces postes dont le nombre variera en fonction des aides financières départementales, seront réservés à des jeunes majeurs résidant dans la commune.

Si vous êtes intéressés, il vous est d'ores et déjà possible de transmettre un CV ainsi qu'une lettre de motivation au secrétariat de la mairie.

> découvrons les Gravières

rajouter logo Département de la Moselle

Vous voulez une idée de sortie ludique et instructive en famille ?

Un endroit encore méconnu de Novéant de l'autre côté de la Moselle !

LES GRAVIÈRES DE NOVÉANT-SUR-MOSELLE SONT SITUÉES SUR LA RIVE DROITE DE LA MOSELLE, au cœur d'une mosaïque d'habitats naturels constituée entre autres de milieux forestiers et agricoles préservés, le tout en lien avec la vallée alluviale de la Moselle. Cet écosystème complexe et fragile a notamment permis le maintien de nombreuses espèces animales et végétales pour la plupart protégées aux niveaux régional, national voire européen.

Fort de ce constat, la commune entend préserver cette richesse environnementale.

Après la mise en place d'un batrachoduc sur la RN 57 permettant le sauvetage des batraciens, en aménageant le site pour l'accueil et la sensibilisation du public, les objectifs poursuivis visent à protéger et gérer écologiquement ce patrimoine naturel remarquable tout en veillant à le faire découvrir de manière raisonnée. Vous pourrez ainsi prendre conscience de la fragilité de ces lieux, et c'est pourquoi nous devons tous veiller à sa préservation.

Ce projet est rendu possible grâce au partenariat avec le Conseil Général de la Moselle, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la communauté de de Mad et Moselle ainsi que les utilisateurs du site et associations naturalistes locales.

Les gravières de Novéant une biodiversité insoupçonnée

PRÈS DE 80 ESPÈCES D'OISEAUX ONT ÉTÉ INVENTORIÉES AU SEIN OU À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU SITE.
Qu'ils soient nicheurs ou migrateurs, ils jouissent pour la plupart d'un statut de protection nationale.

L'implantation de nouveaux espaces prairiaux, compilé aux travaux de diversification des berges réalisés en 2017, ont ainsi concouru à la diversification des habitats et des espèces prisés par les oiseaux.

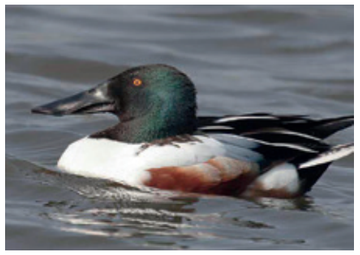
Canard Souchet

En fonction de la saisonnalité, de la quiétude du site et de la nourriture en présence, vous aurez très certainement la chance d'en apercevoir et/ou à minima de vous laisser bercer par leurs chants mélodieux...

En transit de long de la Moselle, ou en plein cœur des eaux stagnantes, s'ouvre l'incroyable royaume des insectes. Dans ce monde riche en couleur, des dizaines d'espèces de libellules et papillons virevoltent au gré de la météo pour un cycle de vie qui parfois ne dépasse pas les 24 heures...

Quand tout devient calme à la nuit tombante, c'est souvent le moment choisi par les amphibiens pour se faire entendre à moins qu'un reptile ou Dame Cigogne soit en quête d'un petit festin...

Œuvre du castors

Les « Gravières de Novéant-sur-Moselle » constituent actuellement l'une des rares résidences du Castor d'Europe entre PONT-A-MOUSSON et l'agglomération messine. Il entretien activement la végétation arborescente du site, c'est un véritable ingénieur ! Des empruntes, des suspections de passages, des branches et troncs coupés : ouvrez l'œil, il est présent sur les lieux!

Une flore caractéristique des zones humides, discrète mais bien présente

La végétation de l'ENS présente la particularité de rassembler des espèces caractéristiques des zones humides et d'autres se développant davantage dans des prairies sèches.

Trois espèces végétales remarquables ont été recensées sur le site en 2009. Le Faux-riz, une graminée ressemblant à la céréale que nous connaissons, est présent dans son habitat classique, sur la berge d'un plan d'eau. Dans les eaux peu profondes de la Moselle, une plante aquatique peu commune a été trouvée : la Vallisnérie. Enfin, dans les friches sèches qui bordent les plans d'eau, plusieurs centaines de pieds de la Saxifrage granulée, une fleur blanche, ont été découverts.

Chevalier Guignette

Balbuzard Pêcheur

Martin pêcheur d'Europe

MAGNIFESTATIONS À VENIR

La tournée Mad & Moselle

« La Tournée de Mad & Moselle - Rendez-vous avec notre territoire, est une démarche participative de réflexion commune pour dessiner un territoire adapté à ses habitants, aux générations futures et dans le respect de l'environnement.

Vous le savez certainement de nombreux projets, plans et actions sont actuellement à l'œuvre sur le territoire de Mad & Moselle, pour dynamiser l'économie locale, attirer de nouveaux habitants, améliorer le cadre de vie ou encore préserver le paysage et les ressources naturelles.

> NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS

du 19 au 29 juin

autour de l'exposition ambulante, sous la Halle située sur les bords du canal et vous proposons de devenir acteur de la construction d'un avenir partagé sur le territoire de Mad & Moselle.

> UN ATELIER PARTICIPATIF SERA RÉALISÉ

le samedi 25 juin de 15h à 17h

pour recueillir votre parole sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Plan Climat-Air-Energie Territorial, deux projets imbriqués et liés par la dimension de « développement durable » de notre territoire.

L'exposition sera en libre accès et l'atelier participatif se déroulera en extérieur, dans le respect des gestes barrières, par petits groupes de 6 personnes :

SUR RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU

03 83 81 91 69

> Nous vous attendons nombreux !

Informations sur le PLUI disponibles sur :

https://www.cc-madetmoselle.fr/index.php/l-intercommunalite/urbanisme/plui

Infos Mad & Moselle

> Le service de transport de proximité

Tedi'bus est un service mis en place par la communauté de communes pour vous permettre de rejoindre un bourg offrant des services complémentaires, tels que commerces, service de santé, maisons de services publics, loisirs, cultures et ce depuis votre lieu d'habitation.

Tedi bus est ouvert à tous et fonctionne selon des circuits et horaires prédéfinis.
INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS AU

03 83 81 91 69

ou sur www.cc-madetmoselle.fr

> La télémédecine

SOUS L'ÉGIDE DE LA RÉGION GRAND EST, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RELAIE UNE ÉTUDE RÉALISÉE *l'association Citoyens & Territoires -Grand Est* SUR LA TÉLÉMÉDECINE.

Mais qu'est-ce que la télémédecine ?
"C'est l'exercice de la médecine à distance par le biais de technologies de communication."

Cela comprend :

- *la téléconsultation* **le professionnel réalise une consultation à distance. Il peut être aussi accompagné d'un autre professionnel de santé.**
- *la régulation médicale* **un médecin déclenche à distance une réponse adaptée à l'état du patient.**
- *la télé assistance* **un médecin aide à distance un autre professionnel de santé à réaliser un acte médical.**
- *la télé expertise* **le médecin demande avis à ses confrères.**

Merci de participez à cette étude en complétant le questionnaire téléchargeable sous :
La télémédecine sur votre territoire (google.com)

> Les p'tits coups de pouce de Mad & Moselle

Doublez votre pouvoir d'achat en consommant local

Vous avez jusqu'au 15 mai prochain pour acquérir vos bons d'achats, sur *www.bons-achatsmadetmoselle.fr,* **et découvrir le savoir-faire des commerces, artisans et producteurs de notre territoire.**

Un bon d'achat de 10 à 60 euros acheté, c'est 10 à 60 euros d'achats supplémentaires, car Mad & Moselle double la mise !

Alors, n'hésitez plus, consommez mieux et local !
(date limite d'utilisation des bons:31 juillet 2021)

Pédalez, oui, mais électrique

Vous rêvez de vous déplacer à vélo pour faire vos courses, vous rendre au travail ou simplement vous baladez ? Optez pour le vélo à assistance électrique, plus rapide, moins physique et surtout plus vert que la voiture.

En partenariat avec le Parc Naturel de Lorraine,
Mad & Moselle vous propose une aide pouvant atteindre 300 euros.

N'attendez plus pour vous déplacer, cheveux au vent !

Choisissez l'énergie verte

Face à l'urgence climatique, vous avez décidé d'investir dans l'énergie renouvelable :
pompe à chaleur, poêle à bois, poêle à granules, chaudière biomasse, chauffe-eau thermique, thermodynamique, panneaux photovoltaïques.

Bénéficiez d'une subvention spécifique forfaitaire de 500 euros.

C'est moi qui l'ai fait tout seul !

Vous préférez réaliser les travaux d'isolation vous-même (murs, planchers, combles).

Et bien, vous avez droit, vous-aussi à une aide communautaire de 500 euros, voire de 750 euros **si vous utilisez des matériaux d'isolation écologiques (laine de bois, de chanvre, de coton ou d'ouate de cellulose).**

Vous devrez juste être accompagné dans vos travaux par un technicien de l'association CAMEL (Collectif pour l'AMEnagement du Logement).

Ravalement de façades

Votre logement date d'avant 1965. Sa façade a mauvaise mine. Offrez-lui une seconde jeunesse et bénéficiez là encore d'une *subvention plafonnée à 1750 euros.*

Cours de surf, sur le net

Pour que le monde numérique devienne aussi votre monde, *inscrivez-vous aux ateliers numériques animés par Gautier.*

Ordinateurs, tablettes, smartphones..., tout ce qui a trait au maniement et à la navigation n'aura plus aucun secret pour vous. Des ateliers d'une heure, gratuits, sur inscription préalable, pour tous, même les novices, qui vous permettront de progresser à votre rythme.

De quoi devenir un vrai geek !

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR :

www.cc-madetmoselle.fr
03 83 81 91 69

UEM RCS Metz 491 415 345 - grafiti.fr - Crédit photo : GettyImages

Électricité & gaz

Pour le gaz aussi, avec UEM tout est si simple !

uem
Si proches !

uem-metz.fr

03 87 34 45 00

L'énergie est notre avenir, économisons-la !